

mer la langue française, il faudrait supprimer des pages de l'histoire les noms de Champlain, de Montcalm et de beaucoup d'autres ; il faudra aller plus loin et démolir les monuments qui commémorent les faits et gestes de beaucoup de braves Français ; si l'on veut réussir, aller plus loin encore et détruire toute la race canadienne-française. Il ne faudra pas laisser un homme debout, parce que tant qu'il y aura dans ce pays un Canadien-français, ayant tant soit peu de cœur et attaché à la terre qui a été découverte, civilisée et colonisée par ses pères, sa belle langue sera parlée, chérie et défendue contre toutes les attaques.

Petit à petit, notre pays s'est élevé de l'état de petite colonie à une position dont l'importance ne saurait être trop appréciée. Il a un réseau de chemins de fer qui commande notre admiration à tous ; ses navires vont dans les ports les plus éloignés ; plus d'une fois, le Canada a prouvé au monde entier que le cœur national est parfaitement sain ; et quand le drapeau du Canada l'a exigé, l'épée du Canada n'a pas dormi dans un fourreau inerte, mais elle a eu bientôt fait de répondre à l'appel du devoir.

* Cependant, on ne peut pas dire que le tableau est tout couleur de rose ; loin de là. On nous dira qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Qu'on me permette d'attirer l'attention de cette chambre sur la lettre pastorale récemment publiée par les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, et adressée au clergé séculier et régulier et à tous les fidèles de ces provinces, et dans laquelle nous trouvons les passages suivants :

C'est donc avec une grande surprise et une profonde douleur que Nous avons appris que même dans notre pays, où l'on proclame si haut la liberté religieuse, l'on a, au moyen de la légalité, tenté d'introduire ce système répréhensible et réprouvé des écoles neutres pour priver l'Eglise d'un droit inséparable du libre exercice du culte catholique, garant par la foi des traités. Dans une autre province de notre pays, habitée par des catholiques, l'on tente encore une fois contre les droits sacrés de l'Eglise, une persécution sourde et diabolique. C'est le cœur ému que nous avons entendu le vénérable pontife archevêque de Saint-Boniface élever encore la voix contre cette iniquité. Dans une lettre pastorale en date du 15 août dernier, l'illustre prélat fait connaître cette perfide tentative de pervertir l'enfance, contre laquelle il prémonit ses ouailles et en fait voir en même temps tout l'odieux.

Une épreuve d'un genre nouveau est venue fondre sur nous. Dans un pays où l'on réclame hautement la liberté religieuse, on vient de mettre des entraves à cette liberté. Nos institutions sociales et politiques nous garantissent la protection de tous nos droits, et voilà que ces mêmes droits sont violés par ceux mêmes qui devaient les sauvegarder. Nous voilà en butte à la persécution ; non pas à la persécution sanglante, s'attaquant au corps ou à la vie extérieure, mais à une persécution astucieusement déguisée, s'attaquant aux intelligences pour les empêcher de s'éclairer de la lumière chrétienne, et d'être guidées par les reflets de ses divines splendeurs.

Même depuis lors, on sait que l'attention du gouvernement a été attirée sur cette question par la presse française du pays, notamment par le *Courrier du Canada*, l'organe de l'honorable ministre des travaux publics, qui, dans plus d'un brillant article, a jeté le cri d'alarme. L'attention du gouvernement a aussi été attirée sur cette question par la *Minerve*, la *Presse*, et plusieurs autres organes importants des conservateurs français, mais toujours en vain ; et depuis l'expiration du délai pendant lequel le désaveu aurait pu être demandé, un sentiment plus vif d'indignation a régné. Je puis vous donner en peu de mots, une expression de cette opinion, qui est certainement accentuée :—

Il paraît avéré que les lois du Manitoba ne seront point désavouées.

C'est un malheur et un malheur plus grand qu'on ne le croit peut-être.

La consécration de l'injustice commise par l'odieux Martin, prive non-seulement nos compatriotes et nos co-religieux de l'usage de leur langue et du droit de faire instruire leurs enfants dans des écoles catholiques, mais elle ébranle fortement la Confédération.

Le pacte de 1867 ne saurait résister longtemps à de semblables coups !

Les Canadiens-français et les catholiques, qui ont toujours été les plus fidèles observateurs et les plus fermes soutiens de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, sauront maintenant combien peu la constitution protège leurs droits les plus sacrés, puisqu'il est permis à une majorité fanatique de les fouler aux pieds impunément.

Les effets ne se feront peut-être pas ressentir immédiatement. Le peuple est quelque peu blasé dans le moment. Il subit la réaction des crises violentes qu'il a eu à traverser dans ces derniers temps. L'attitude molle et sans honneur de ces chefs naturels l'a désorienté et découragé.

C'est un langage très énergique, mais cette citation est tirée d'un organe conservateur. Si énergique qu'il soit, il n'en exprime pas moins fidèlement, je crois, les sentiments de la grande majorité de la population de la province de Québec. Je puis parler avec certitude et une assurance positive de l'opinion du comté d'Ottawa, que j'ai l'honneur de représenter—l'un des collèges électoraux les plus étendus, sinon le plus populeux, et certainement le plus riche et le plus beau de la confédération. Je connais l'opinion de mes commettants, tant catholiques que protestants. Ils déplorent vivement cette agitation. Il semble qu'une grande injustice a été commise ; et je leur ai promis, je l'avoue franchement, dans la dernière campagne électorale, de ne pas manquer de soulever cette question à la première occasion, et je suis bien déterminé à la tenir devant la chambre tant qu'on laissera subsister cette injustice. Aujourd'hui, c'est au tour de nos frères du Manitoba de souffrir ; demain ce pourra être au nôtre. La guerre est déclarée sur toute la ligne. En doute-t-on, M. l'Orateur ? Je renverrai, non pas au langage, à la littérature, et aux brochures vides de sens dont on a inondé le pays, non plus qu'aux vaines menaces proférées par des centaines d'orateurs du haut de certaines tribunes publiques dans Ontario ; mais quand on entend un homme déclarer dans une grande législature comme celle d'Ontario, que l'agitation relative à l'abolition de ces écoles n'est pas une chose du passé ; quand on sait que M. McCleary a déclaré, il y a environ un mois, dans cette législature :

Elle n'est ni morte ni mourante, mais elle est aussi vivante et vigoureuse aujourd'hui que jamais, et elle vivra et se développera jusqu'à ce que toutes les écoles dans la province d'Ontario, soient la propriété et sous la gouverne et le contrôle de l'Etat et de l'Etat seul.

Quand, M. l'Orateur, on voit le *Free Press* de London, et surtout l'*Empire* de Toronto, que le très honorable premier ministre doit connaître—et dont il a l'occasion probablement de lire de temps à autre les articles avant qu'ils soient imprimés—quand on voit, dis-je, ces journaux proclamer l'excellence de ces idées, et s'extasier véritablement devant l'homme que je viens de rapporter, peut-on attendre de nous que nous gardions toute notre patience et notre sang-froid ?

J'ai dit il y a un moment que je n'entendais pas parler de la guerre persistante que nous fait une certaine presse mal inspirée, cette presse qui a dit qu'il faudra briser la confédération pour la réduire